

Bonnevaux, le 7 mai 2015

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2015

**Présents :** Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandestrès, Damien Loyal,  
Eric Dedieu, Sébastien Hérard  
**Procurations :** Bertrand Poincin à Roseline Boussac, Sabine Hurel à Yves Bové, Victor  
Matalonga à Damien Loyal  
**Absent :** Pascal Perquis

**Secrétaire :**

### COMPTES RENDUS DU 8 ET 26 MARS 2015

Les deux comptes-rendus du 8 et 26 mars 2015 sont adoptés.

### MODIFICATIONS BUDGETAIRES M49

« Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M49, Budget Eau et Assainissement 2015 :

*Fonctionnement dépenses et recettes :*

6811 Dotations aux amortissements	+ 2 394 €
7011 Vente d'eau	+ 2 394 €

*Investissements dépenses et recettes :*

28156 Amortissement matériel spécifique exploitation	- 9 221 €
28158 Amortissement autres matériels	+ 11 615 €
2156/44 AEP- Assainissement, matériel spécifique	+ 2 394 €

Modification budgétaire :

Les tableaux d'amortissement ne correspondant pas avec ceux de la perception, une modification budgétaire est nécessaire.

### AFFECTATION DU RESULTAT M4 AU BUDGET PRINCIPAL

« Suite à la délibération du 17 mai 2013 « Transfert transport scolaire et marché » et la délibération du 9 septembre 2013 « Suppression de la Régie de Transport », le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat du budget annexe M4 2013 – 4 783,79 € - au budget principal M14.

*La reprise de l'excédent du budget annexe M4 2013 sera affecté au compte 002 ( Résultat reporté ) au budget principal M14 2015.*

L'excédent du budget annexe de la régie des transports 2013 (qui a été clôturée en 2013), doit être affecté cette année 2015 car cela n'a pas été fait en 2014.

## **SUBVENTION LUTTE CONTRE LE CYNIPS DU CHATAIGNIER**

*« Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 € ( soit 100 habitants x 0,50 € ) pour la lutte biologique contre le cynips du châtaignier. »*

La lutte contre la maladie du châtaigner appelée CYNIPS peut être combattue par un prédateur le « Torymus sinensis »,.

Avec l'aide de la Chambre Régionale d' Agriculture, trois associations demandent une subvention à hauteur de 0,50 € par habitant. (Une association castanéicole et deux apicoles).

## **ACCEPTATION CONVENTION PARC NATIONAL DES CEVENNES**

*« Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'application entre la Charte du Parc National des Cévennes et la Commune de Bonnevaux, sous réserve d'application des modifications proposées par le Conseil Municipal décidées lors des différentes discussions sur cette charte.*

*Madame Le Maire est le garant de l'application de toutes les modifications demandées.*

*Contre : Frédéric Vidal, Yves Bové, Sébastien Herard-Convention Charte PNC »*

Suite à la signature par la Commune de la Charte du PNC, celui-ci propose une convention avec des objectifs plus ciblés pour chaque commune (2014-2016).

Madame Le Maire déplore que le représentant du Parc n'ait pas revu quelques élus pour cette concertation.

Elle propose de discuter sur les points de cette convention.

Quelques points font l'objet de discussions.

# Favoriser l'étude de la faisabilité des projets d'activité économique (agricole ou autre) sur l'ensemble de la Commune et pas uniquement sur Nojaret.

Le projet d'une piste partant du Cros de Coulis vers les crêtes au-dessus de Nojaret fait l'objet de débats vifs et contradictoires. Il suscite des inquiétudes chez beaucoup qui dénoncent une collusion entre intérêts privés et position d'élus.

# Des questions se posent quant à la gestion de la forêt.

Le maire faisant remarquer que le Parc aurait signé une convention avec la société EON. Cette société allemande recevrait des sommes considérables de l'état qui auraient pu être consacré à la gestion de la forêt cévenole.

Georges Zinsstag rappelle que le PNC se doit d'agir pour maintenir des milieux ouverts (à la création du Parc, les Cévennes étaient boisées à 40%, actuellement à 70% et à certains endroits 95%. Le PNC pense que les projets d'EON seraient une opportunité mais avec un cahier des charges (replantation).

Le Conseil Municipal souhaite qu'une vigilance particulière soit maintenue dans le domaine de la gestion de la forêt.

#un point reste à éclaircir sur la « mise en place d'une zone de préemption pour espaces naturels sensibles ».

La délibération doit être prise avant le 10 mai.

Madame le Maire propose que le Conseil accepte cette délibération sachant qu'elle s'engage avant de signer la convention, à faire rectifier et éclaircir les points ci-dessus.

## **RESILIATION ADHESION CNAS**

*« Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique consacre officiellement « le droit à l'action sociale » des fonctionnaires en inscrivant comme une dépense obligatoire des collectivités les dépenses en faveur d'actions sociales pour les fonctionnaires ( visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles).*

*La Commune de Bonnevaux, par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012, a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale proposant un éventail de prestations (prêts sociaux, aides, réductions loisirs et vacances, ...).*

*Cependant, nous constatons une inutilisation de ce service par nos agents .*

*Le Conseil Municipal souhaite résilier son adhésion au Comité National d'Action Sociale.*

*Par conséquent la résiliation prendra effet le 31 décembre 2015.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *Donne son accord pour la résiliation d'adhésion au CNAS.*
- *Le Conseil Municipal s'engage à chercher d'autres actions sociales pour ses employés et rappelle les actions sociales déjà en cours :*
  - *13ème mois de salaire pour les employés ; - prise en charge les jours carences en cas de maladie*

*Contre : Frédéric Vidal »*

## **Sectionnaux**

A la suite de l'affichage de l'Ordre du Jour, des habitants se sont inquiétés du reversement des terres sectionnales appartenant aux habitants vers la commune.

Il s'agit des terres des

# habitants de Bonnevaux 5 hectares

# habitants des Allègres 23 hectares

# habitants de Nojaret 1 hectare

Le but était d'agrandir la réserve foncière pour favoriser l'échange et le regroupement.

Cela nécessite un acte notarié s'élevant autour de 2000 € ( Maître Champeyrache à Alès)

Une discussion animée s'engage. Les habitants de Nojaret considèrent que c'est un bien propre aux habitants des hameaux et que le CM n'aurait pas compétence à disposer de ses biens. Ils préféreraient que ces terres soient attribuées au CCAS. Il est indiqué qu'il n'est pas de la compétence du CCAS de gérer des terres.

Plusieurs courriers provenant des habitants de Nojaret expriment le désir d'être participant à de telles décisions.

Georges Zinsstag explique l'intérêt du projet.

Eric DEDIEU indique que les terres des Allègres concernées ne constituent pas un intérêt particulier

pour la commune.

Il est donc décidé de ne pas délibérer, de demander à chaque hameau l'avis des habitants et de reporter à plus tard la délibération.

## **Travaux**

Les travaux de l'église ont commencé avec l'installation de l'échafaudage. Dès lundi, la dépose du toit commence. Les travaux sont prévus jusqu'à fin juin.

Les travaux d'AEP commenceront juste après la réfection de la route de Nojaret. La route sera fermée de 8H00 à 17H00. Un courrier avait été envoyé à tous les habitants dans ce sens .

La Commune propose d'installer une boîte étanche au niveau de la Rouvière pour le dépôt du courrier.

Les habitants de Nojaret soulèvent les problèmes liés à l'eau de Nojaret. Eric Dedieu indique qu'il y a un problème de filtre UV.

Le devis demandé à la Société de maintenance actuelle est de 3000 €, ce qui paraît élevé. Il est souhaité qu'un second devis vienne confirmer la nécessité de changer toute l'installation.

Des problèmes d'écoulement d'eau de pluie sont signalés à Nojaret. Il avait été prévu que l'association FAIRE effectue une remise en état de la calade en septembre 2015. Cette calade détériorée par les pluies et les sangliers sert de drainage au hameau.

Madame le Maire informe que la famille de Jean-Paul KELLER, propriétaire des Thomazes au début des années 1960, a dispersé ses cendres dans le Jardin du Souvenir dans le cimetière de Bonnevaux.

En présence du Maire et du Maire-adjoint, le samedi 2 mai dans l'après-midi.

Madame Le Maire informe qu'elle avait démissionné de son poste de Vice-Présidence de la CCHC en janvier pour raison de santé et que les trois autres vice-présidents viennent de donner leur démission en raison de désaccords avec le Président.

A la suite de ces démissions, le bureau de la CCHC doit se réunir dans la semaine. Vialas a engagé une procédure de retrait de la CCHC. Quant à l'ensemble des élus, ils ont demandé par courrier à l'unanimité au Président, une réunion pour aborder l'avenir de la CCHC (CCHC : Communauté de Communes des Hautes Cévennes).

A la suite de la démission de Monsieur BOUSQUET, Maire de Pontails, un nouveau maire a été élu, il s'agit de Pierre de la RUE du CAN, nous lui adresserons nos félicitations par courrier.

Madame le Maire signale que le mur de soutènement du cèdre du Bosc s'est écroulé. Il est beaucoup moins important que celui des Allègres mais il faudra trouver une solution.

Le tilleul de la Maison de Madame PIERLET inquiète les voisins. Il aurait déjà du être élagué depuis quatre ans. Madame le Maire va contacter le notaire.

Fin du Conseil à 12H15